



sce

Aménagement
& environnement

PERMIS D'AMENAGER

Référence du projet concerné par l'attestation :

Piste Pont du Vivier/Gourdeau

Nature du projet : Aménagement d'une piste cyclable au

Adresse du projet : le Pont du Vivier, Le Gourdeau

Commune : 85550 La Barre-de-Monts

Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes
Océan Marais de Monts
46, Place de la Paix
CS 10721
85167 SAINT-JEAN-DE-MONTS
CEDEX

Bureau d'études

SCE aménagement et
environnement
4, rue Viviani
CS26220
44262 NANTES Cedex 2

ATTESTATION PRISE EN COMPTE PPRL - PA.25


Je soussigné, Charly METEAU, chargé de projets dans la société SCE, dont le siège social se situe à 4, rue René Viviani, CS 26220, 44262 Nantes Cedex 2, SIRET Numéro 345 081 459 00330

Atteste que la conception du projet prend en compte les plans de prévention des risques de la commune comme stipulé dans l'article R.431-16f) du code de l'urbanisme :

« f) Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception ».

Fait pour servir et valoir ce que ce droit,

A NANTES le 06/08/2025


4 rue Viviani
CS 26220
GROUPE KERAN 44262 NANTES Cedex 2

Tél : 02 51 17 29 29 - Fax : 02 51 17 29 33
SIREN : 345 081 459 - RCS NANTES - APE 7112 B

Charly METEAU